

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

**Prix de l'Abonnement**  
 Edition quotidienne, par an ..... \$3.00  
 Edition hebdomadaire, par an ..... 1.00  
*Invariablement payable d'avance*  
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

**Prix des Annonces**  
 Six lignes, première insertion..... \$0.06  
 Chaque insertion subséquente..... 0.13  
 Chaque ligne en sus, première ins., 0.03  
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 17 JUILLET 1879.

### L'ENFANT MAUDIT

(Suite.)

— Si la justice avait à s'excuser de la rigueur de ses investigations, je vous demanderais pardon, monsieur, mais vous comprenez trop le mot devoir pour me garder rancune.

— Je suis maintenant presque tenté de vous remercier, répondit Herbert en embrassant Julien.

De cordiales paroles furent rapidement échangées, puis le maître de Château-Tempête se tournant vers les magistrats.

— Vous ne partirez point avant d'avoir mangé le pain et le sel de cette maison, messieurs : si le maître en est à peu près ruiné, il tient cependant à l'honneur d'être votre hôte.

Au moment où les convives allaient se mettre à table, l'abbé Laurent survint.

La nouvelle du meurtre de Michelin lui était arrivée fort tard.

Le corps du banquier fut enseveli par la Colporteur et transportée dans une chambre garnie de cierges et de fleurs. Ne fallait-il point prier pour ce malheureux que la mort venait de surprendre et qui, la veille, paraissait si loin de Dieu.

Le crime de Taupier ne permettait plus de continuer la fête de fiançailles de Colette et de Morin, mais les jeunes gens s'en consolèrent vite en apprenant que leur maître venait de retrouver son frère.

— C'est bon signe dit Colette, peut-être retrouvera-t-il sa fortune à la fin de la journée.

— Mon ami, dit Thérèse en s'approchant d'Herbert, songez-vous toujours à vous exiler ?

— Non, répondit Herbert, non, Thérèse, j'ai trop de cœurs dévoués autour de moi.

— Et la traite ? fit Thérèse avec inquiétude.

— Sais-tu tranquille, dit le notaire, elle sera payée sans protestations, il se fâchera s'il le veut.

Le déjeuner ne pouvait être gai, car les esprits et les cœurs restaient ébranlés par les coups successifs qui les avaient frappés. Cependant un calme relatif résultait pour tous de la découverte du coupable. Taupier n'inspirait aucun intérêt. Récidiviste, vétérans du crime, il faisait succéder le cynisme de l'aveu à l'hypocrisie de la préméditation. En le frappant la justice remplissait un mandat, Michelin ne laissait point de regrets autres que ceux causés par l'instinct qui vous fait plaindre une victime quelle qu'elle soit.

Quant à Herbert et à Julien, une joie immense remplissait leurs âmes, tous deux songeaient à leur père, et leurs cœurs s'entendaient sans qu'ils eussent besoin d'échanger leurs pensées. Qu'est devenu ton précepteur ? demanda Herbert à Julien.

— Il a suivi sa vocation. Mon éducation finie, Charles Brandy se trouvant à la tête d'un capital suffisant pour qu'il lui fût possible de terminer son droit et d'attendre la clientèle, est retourné à Rennes où il exerce d'une façon brillante. Il possède un esprit logique, une éloquence naturelle qui lui valent de grands succès de cour d'assises.

— Peut-être notre père aurait-il souhaité de te voir embrasser la même carrière ?

— Je le crois, mais ma vocation plus forte que son secret désir m'entraînait vers l'art. Il avait tant souffert de l'avoir perdu qu'il craignait d'attrister toute ma vie s'il me refusait l'autorisation de me vouer à la peinture. Tu le sais, Herbert, dès ma plus tendre enfance, j'étais possédé du désir de repré-

senter les choses vivantes, d'interpréter la nature... Si tu n'avais pas vécu à l'étranger durant cinq ans, et pendant les dix années suivantes dans ce pays de rochers, de sapins, de neiges et de montagnes dont les journaux et les livres ne franchissent point les frontières, tu aurais vu que ton frère commence à jouir d'une réputation suffisante pour lui constituer une aisance qui, dans peu se changera en fortune. On commence à parler de moi, j'ai reçu une médaille de première classe, enfin j'ai de la ténacité toujours et de l'inspiration quelquefois.

— Oh ! que tu me rends heureux, en me parlant de tes succès, frère, mon père doit en être bien fier !

— Oui, il est heureux de ce côté.

— Je trouverai tout bien changé là-bas... La joubarbe aura fait plier les vieux murs, les croix du cimetière disparaissent sans doute sous l'herbe... On a creusé de nouvelles tombes, célébré des unions heureuses... Bien des enfants sont nés dans notre pauvre village... et je me souviens de plus d'un nom qui me fut cher...

Julien se pencha vers son frère.

— Tu veux savoir ce qu'elle est devenue...

— Oui, répondit Herbert.

— Elle s'est faite religieuse.

— Ah ! pauvre fille !

— C'est à Dieu qu'elle a demandé la consolation d'un malheur qui l'avait brisée.

— Et Griffart ?

— Poursuivi pour s'être livré à l'usure, et condamné à payer des amendes énormes, Griffart est mort de chagrin en redevenant pauvre.

— Allons, c'est justice, fit Herbert.

Une heure plus tard les magistrats remontaient en calèche.

— Monsieur, dit le juge d'instruction à Herbert, nous aurons besoin lors des débats publics de l'affaire Michelin de votre déposition, mais jusqu'au jour où nous vous appellerons comme témoin, allez vous retremper dans la joie de la famille dont vous avez été si longtemps privé... Nous savons plus que personne quel noble emploi vous faites de votre fortune, soyez donc convaincu que nous nous unissons à tous ceux qui tentent de faire arrêter Tobson qui, en vous dépillant, monsieur, ruine surtout les pauvres.

Les mains s'étreignirent, et les chevaux partirent au galop.

Assez tard dans la soirée, les gendarmes brisés de fatigue vinrent demander l'hospitalité à Château-Tempête, leur peine n'avait pas été infructueuse et le fraticide qu'ils avaient poursuivi était tombé entre leurs mains. Ils avaient ordre de l'emmener à Grenoble en même temps que Jean Taupier.

Salmon et sa nièce devaient à leur tour songer au départ. Herbert sûr de retrouver son frère et de passer désormais près de lui sa vie, éprouvait un désir impérieux de s'entretenir avec Thérèse.

La jeune fille avait reconquis la sérénité qui, durant la terrible matinée qui venait de s'écouler lui avait fait comprendre les plus orageuses crises de la vie. Elle ne regrettait sans doute aucune des paroles qu'elle avait prononcées, mais en ce moment la timidité reprenant le dessus, elle se demandait si elle n'avait pas été trop loin.

L'excès du malheur d'Herbert expliquait l'entraînement auquel elle s'était abandonnée, mais sans en rougir, car elle savait que l'on ne doit jamais rougir que des hypocrisies et des mensonges, elle se sentait plus craintive devant le maître du Château-Tempête, depuis qu'elle lui avait permis de lire au plus profond de son âme.

— Thérèse, lui dit celui-ci, ce matin au moment où je croyais vous dire un éternel adieu, je vous ai offert une bague sacrée pour moi, celle de ma mère... Vous l'avez acceptée comme le testament d'un mort ; daignez-vous la conserver comme un engagement éternel devant Dieu.

— Oui, répondit Thérèse, oui, Herbert, si toutefois les événements qui se sont accomplis et qui vous rendent à

notre famille, à vos amis, ne éveillent pas en vous des souvenirs dont mon affection plus récente pourrait souffrir, sans avoir le droit de se plaindre...

— Thérèse, dit Herbert, vous touchez, non point à une plaie de mon cœur, mais à un souvenir de ma jeunesse... quand Julien tomba tout sanglant dans mes bras, j'étais fiancé... La pure jeune fille qui devait alors devenir ma compagne a refusé toute autre alliance et prie pour moi au pied des autels... Je partirai demain pour la Bretagne, voulez-vous venir m'y rejoindre dans un mois avec mon ami Salmon... Vous le savez, la santé de mon père est ébranlée, peut-être n'aurait-il pas la force d'entreprendre un voyage pour connaître celle qui va devenir sa fille. Je vous annoncerai, je ferai préparer pour vous la chambre de ma mère, et nous oublierons ensemble les jours mauvais... dites, le voulez-vous, Thérèse ?

— Il le demande ? s'écria la jeune fille.

Herbert prit dans ses mains les petites mains de Thérèse :

— Je suis presque un vieillard comparativement à vous, aussi, vous serez la couronne de mes dernières années... Dieu vous garde ! de cette heure vous êtes mienne, Thérèse.

Un moment après, la voiture de Salmon roulait sur la route, et les deux frères se trouvaient seuls.

Alors seulement Herbert put montrer la profondeur de sa souffrance, et raconter de quel poids avait pesé sur lui la malediction paternelle.

— Tu ne m'as pas encore parlé de ma mère... dit enfin Julien avec effort, je comprends tes répugnances, et je ne saurais les blâmer... Tu ne reconnaîtras guère cette Lazarine dont la beauté fut célèbre, Herbert ; ma mère semble dévorée par une maladie mystérieuse, à laquelle les médecins déclarent ne rien connaître. Faute de savoir le nom, ils l'ont classée parmi les névroses... Elle m'a aimé, elle t'a fait souffrir, mais sans qu'elle l'ait avoué jamais, elle a été d'une préférence qui dégénérait en injustice. Je redoute l'heure où vous vous trouverez en présence.

— Ne crains rien, Julien, dit Herbert, je ne verrai que mon père et toi.

Le lendemain tous deux partirent pour Rennes.

(A continuer.)



### Ligne de la Malle Royale

DE  
Steamers pour le Saguenay,  
Tadoussac,  
Cacouna.

Rivière-du-Loup  
& Malbaie.

A commencer le 21 juin, les vapeurs de première classe

"SAGUENAY" Capt. M. Lecours.  
"ST. LAWRENCE" Alex. Barras.

Laisseront le Quai St. André comme suit :  
Le "Saguenay" les MARDIS et VENDREDIS, à 7 heures A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! en arrêtant à la Baie St. Paul, les Éboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St. Jean.

Le "St. Lawrence" les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7 heures A. M., pour la Baie des Ha! Ha! en arrêtant à la Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Se reliant à Québec avec les bateaux de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario; et à la Rivière-du-Loup avec le Chemin de fer Intercolonial pour les Provinces Maritimes et les États Atlantiques.

Laisser la Rivière-du-Loup :—Pour le Saguenay, à 5 heures P. M. le même jour; et pour Québec, les Mercredis, Jendis et Samedis, à 5 heures P. M., et le Dimanche à 7 heures P. M.

Billets en vente et Cabines retenues au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.  
Québec, 20 juin 1879.

\$10 à \$1,000 déposés dans les STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant toute chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, No. 17, rue Wall, New-York.

10 mars 1879—1a  
CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de GEO. P. ROY, WELL & CIE., No. 19, rue Suroze, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

### BUREAU PRINCIPAL, TORONTO

Etabli depuis au-delà de trente-cinq ans.

### A. & S. Nordheimer

Entrepôt d'Orgues et de Pianos chez

### R. MORGAN,

MARCHAND DE MUSIQUE,

28, RUE LA FABRIQUE,

Seul Agent pour la vente des célèbres Pianos

CHICKERING,  
STEINWAY,  
DUNHAM,  
HAINES,

et des ORGUES DE DIVERSES FABRIQUES.

Les sous-signés sont prêts à vendre les Instruments ci-dessus mentionnés à très-bonne condition et à des prix réduits, payable par versements mensuels ou par quartier.

INSTRUMENTS DE SECONDE MAIN pris en échange et le montant en argent crédité au prix d'achat.

ORGUES ET PIANOS à louer avec droit d'achat. AVANTAGES SPECIAUX pour les COUVENTS et les ECOLES.

Une visite est respectueusement sollicitée.

### A. & S. NORDHEIMER.

Succursales—Montréal, St. Jean, N.-B., Ottawa, Kingston, London et Ste. Catherine.

20 juin 1879—3mq&h

### FOIN PRESSE :

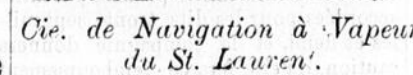
A BAS PRIX

— AUSSI —

AVOINE,  
MOULÉE D'AVOINE,  
GAUDRIOLE,  
POT BARLEY.

### J. B. Renaud & Cie.

72 à 92, rue St. Paul.  
Québec, 30 mai 1879.



### Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LIGNE DE KAMOURASKA.

Jusqu'à nouvel avis, le vapeur

### "CLYDE"

Capt. AUG. BERNIER.

Laissera le Quai St. André à 7 heures A. M., les MERCREDIS et SAMEDIS, pour Berthier, Isle aux Grues, l'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière-Ouelle et Kamouraska.

Au retour, il laissera Kamouraska suivant la marée, et la Rivière-Ouelle à 6 heures A. M., les Lundis et Jendis.

Pour plus ample information s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.  
Québec, 5 juin 1879.

### Remède Spécifique de Gray !

TRADE MARK. Le GRAND remède anglais. Une guérison infaillible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, l'impotence et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes hon-

teuses : perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, dérépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY,  
Toronto, Ontario, Canada.  
En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des États-Unis.

N. B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.  
3 février 1879—1aq&h

### Heures des Malles.

TABLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des Malles.

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, JUILLET 1879.

REÇUES. MALLES. CLOSES.

A. M. P. M. ONTARIO. A. M. P. M.

8.00 10.20 Ottawa par chemin de fer (a) 1.45

8.00 10.20 Province d'Ontario (a)..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

8.00 10.20 Sorel par chemin de fer, tous les jours, à..... 1.45

## ANNONCES NOUVELLES.

La Compagnie des Sachets Holman—J. Gordon Bennett.  
Encaen de Piano et Harmonium—Octave Lemieux & Co.  
Réduction sur les Marchandises d'Été—Glover, Fry & Co.  
Habilllements d'Été pour Messieurs—do  
Magasin Populaire—F. X. Lepage.

## QUEBEC,

JEUDI, 17 JUILLET 1879.

## BRUITS DU JOUR.

Le retour de MM. Langevin et Abbott a donné un nouvel élan aux rumeurs qui commençaient à s'alourdir. Elles courent comme de plus belle dans un sens et dans l'autre, et se croisent avec une vitesse à en donner le vertige. Les deux partis se rapprochent en ce point qu'ils sont tous deux aussi sûrs du succès que s'ils le tenaient en cage.

Pour le moment, leur félicité mutuelle paraît reposer sur de simples apparences. M. Langevin a rapporté de Londres un teint frais et un air réjoui ; donc il a obtenu plein succès. Le lieutenant-gouverneur se porte parfaitement : donc il est sûr de rester à Spencer Wood. Voilà ce que l'on dit dans un camp et dans l'autre.

Quant à nous, nous ne disons rien. Se fier aux apparences nous paraît hasardeux. Le sourire peut faire illusion sur les sentiments réels, et l'on peut se porter admirablement sans avoir pour cela perdu tout sujet d'inquiétude.

Notre devoir de chroniqueur est cependant de prêter l'oreille aux bruits divers et de les raconter à nos lecteurs.

Nous devons donc leur dire que le dernier bruit est que la démission, décidée en principe, n'aurait lieu qu'après la session, dont on ne voudrait pas troubler le cours, c'est-à-dire vers le mois de septembre. On ajoute que le marquis de Lorne se désintéresse de la question et qu'il ne met que cette condition à son entier acquiescement aux vœux de ses ministres.

## L'AFFAIRE GOWEN.

Le comité d'enquête s'est réuni de nouveau ce matin.

M. W. J. Bickell est interrogé : Je connais la ferme désignée sous le nom de Notre-Dame-des-Anges. J'ai été propriétaire de la moitié de cette ferme. Le 14 mai 1879, j'ai vendu à H. Gowen cette propriété pour \$5,000. A la passation de l'acte je reçus comptant \$4,500 ; les autres \$500, M. Gowen n'a pas voulu me les donner sous prétexte qu'il avait une commission à payer. J'ai objecté d'abord, puis j'ai consenti finalement au moment de signer l'acte. M. Gowen était obligé en outre du prix d'achat de payer diverses obligations sur la propriété.

L'hon. M. Mercier s'objecte à cette réponse.

L'hon. M. Angers réplique qu'il a droit de prouver les faits qui ne contrediraient pas les actes ; par sa preuve actuelle il veut démontrer la valeur de la propriété.

L'hon. M. Mercier dit qu'il veut suivre la procédure suivie en Cour et qu'il ne permettra pas une telle preuve.

Le comité prend l'objection en considération et décide que les actes doivent être produits avant de permettre ces questions.

En attendant ces documents l'enquête est ajournée à demain matin à dix hrs.

## INFORMATIONS.

—L'élection de Verchères a lieu aujourd'hui.

—Sir John est arrivé à Ottawa hier midi. M. Langevin est parti pour la capitale hier soir.

—Une dépêche de Londres dit qu'un agent du gouvernement canadien partira bientôt avec un certain nombre de cultivateurs du Lancashire décidés à venir se fixer au Manitoba.

—Comme on l'a vu par les dépêches d'Europe, l'emprunt lancé par l'hon. M. Tilley sur le marché monétaire de Londres, a été souscrit pour une partie à

95 et pour le reste au-dessus de 95 portant seulement 4 pour cent d'intérêt. Il a été offert par les capitalistes cent soixante-dix mille louis sterling de plus que le montant demandé, et comme le taux d'intérêt n'est que de 4 pour cent, cela prouve que la politique fiscale du gouvernement canadien a été loin de diminuer notre crédit.

—Au conseil législatif, l'hon. M. Rémillard a proposé une série d'amendements aux résolutions de censure présentées par l'hon. Dr. Ross, dans l'affaire Letellier. Après une longue discussion, un vote fut pris, rejetant les amendements de l'hon. M. Rémillard ; les résolutions de l'hon. M. Ross furent ensuite adoptées. Le vote a été de 15 contre 5. Les cinq membres du conseil qui ont voté contre la censure sont les hon. MM. Starnes, Bryson, Rémillard, Proulx et Archambault.

—Il est rumeur que la résidence du lieutenant-gouverneur Laird et les bureaux du gouvernement à Battleford sont en la possession des Indiens. Dans les cercles officiels à Outaouais on n'ajoute pas foi cependant à cette rumeur.

—Le *Daily Times*, de Winnipeg, du 24 juin, dit que le gouvernement du Manitoba a modifié son programme politique en portant à six au lieu de cinq le nombre des membres du cabinet. Il y aura désormais un président du conseil.

Selon le même journal, la prochaine législature se composera de six députés français et de onze anglais, et les deux éléments qui se partagent la province seront représentés par un ministre français et cinq anglais.

Il ajoute que le temps n'est pas éloigné où la population française sera représentée probablement par deux ministres dans le cabinet.

## CHEMIN DU LAC ST. JEAN.

L'hon. M. Joly doit proposer jeudi que la chambre se forme comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1. Le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra payer à la compagnie du chemin de fer de " Québec et du Lac St. Jean," l'octroi de quatre mille piastres par mille qui lui a été accordé par la loi et ce, de la manière suivante : 10. Une somme de six mille piastres par mille pour les premiers soixante et quinze milles de son chemin, à partir de la ville de Québec. 20. Une somme de trois mille piastres par mille, pour les trente-sept milles et demi suivants. 30. Et une somme de mille piastres par mille pour les derniers trente-sept milles et demi.

II. Le subside mentionné dans la résolution précédente sera payé, en la manière prescrite dans les actes de cette province 37 Vict., ch. 2 et 38 Vict., ch. 2 ;

III. Le remboursement de la somme de \$48,171.20 reçue par la dite compagnie, pour la construction de son chemin à lisses de bois, sera fait, sur les trente-sept milles et demi de chemin qui suivent immédiatement les dits soixante et quinze milles, et à même le subside de trois mille piastres par mille accordées pour les dits trente sept milles et demi, et la compagnie donnera caution, qu'elle fera ce remboursement à l'expiration de quatre ans, à compter du premier janvier 1880, si, dans cette intervalle elle n'a pas fait la seconde section de son chemin.

## DEBATS PARLEMENTAIRES

Séance du 16 juillet.

Plusieurs pétitions sont lues et reçues.

M. GAGNON présente un bill pour compléter l'abolition du double mandat.

M. LAVALLÉE présente un bill pour amender l'acte électoral de Québec.

On adopte les adresses suivantes :

M. DUHAMEL.—Etat indiquant le nombre de billets de faveur émis durant les six mois finissant le 28 février 1879, sur le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

M. CHAMPAGNE.—Copie du rapport de M. J. Fontaine, directeur de colonisation, sur un voyage fait à Ottawa, etc.

M. LAFONTAINE (Shefford).—Copie de la patente accordant à l'hon. A. C. De Léry le droit exclusif d'exploiter les mines d'or dans Vaureuil.

M. GAGNON.—Etat des sommes dépensées par le Conseil législatif depuis la confédération, donnant certains détails à ce sujet.

La Chambre se forme en comité sur le bill (No. 33) présenté par M. Loranger concernant la vente des immeubles dans les limites de l'ancienne paroisse

de Montréal et rapporte le bill avec amendement.

La Chambre se forme en comité sur le bill (No. 32) présenté par M. Mathieu pour autoriser les corporations municipales à employer les fonds d'amortissement qu'elles sont obligées de payer en rachat des débetures par elles émises et rapporte le bill avec amendement.

Les bills suivant passent leur seconde lecture.

Bill (No. 31) acte pour abroger les articles 2172 et 2173 du code civil du Bas-Canada.—M. Mathieu.

Bill (No. 35) pour amender de nouveau la loi ayant rapport aux droits et responsabilités des hôteliers.—M. Wurtele.

L'HON. M. IRVINE s'oppose au principe de ce bill et fait motion pour qu'il soit renvoyé à six mois. Adopté.

Bill (No. 42) pour amender l'acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée législative de la province de Québec, (38 Vict., ch. 7) en ce qui concerne la qualification des membres de l'Assemblée législative.—L'hon. M. Irvine.

M. WURTELE s'objecte à la lecture du bill et fait motion pour qu'il soit renvoyé à six mois.

Une longue discussion s'ensuit et à laquelle prennent part MM. Ross, Champagne, McShane, Loranger, Irvine, Langelier, Gagnon, Mollere et Racicot.

M. NELSON propose l'ajournement du débat sur cette question afin de permettre aux députés d'en étudier les détails. Adopté.

Les bills de MM. Wurtele, Loranger et Fortin, pour amender l'acte des élections de Québec, sont lus une seconde fois et renvoyés à un comité spécial.

M. AUDET présente un bill pour mieux définir la ligne de démarcation entre les comtés de Bellechasse et Dorchester. Ce bill passe en comité, est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité sur motion de l'hon. M. Ross, pour adopter son bill amendant certaines clauses du bill concernant les pétitions de droit et réglant la procédure dans les causes contre la Couronne.

Après quelque discussion ce bill est adopté et la Chambre s'ajourne à 11.15 heures p. m.

## NAPOLÉON V.

M. Gaillardet écrit au *Courier des Etats-Unis* :

J'ai voulu savoir à quoi m'en tenir, et, en vertu de mes relations très-anciennes avec le prince Napoléon, j'ai été lui faire une visite le jour même de son retour à Paris. Il me reçut immédiatement avec sa cordialité ordinaire. J'abordai la question sans détour, car il est d'un naturel très franc et parfois très-brusque, et je lui demandai quelle attitude il allait prendre, s'il revendiquerait ses droits de prétendant à la couronne impériale, ou s'il les abdiquerait en faveur de son fils aîné. Il me répondit que sa position était toute tracée par ses déclarations d'adhésion au gouvernement de la République, qu'il n'avait nulle envie de les retirer, mais qu'il ne voulait pas non plus abdiquer ses droits de chef de famille. " En un mot, me dit-il, je suis un citoyen et non un prétendant. Je n'ai aucun droit, je n'ai que des devoirs." Et comme je désirais savoir ce qu'il entendait par " ses devoirs," il expliqua à peu près le mot en me disant que si la République venait jamais à tomber, par suite de ses fautes ou d'autres circonstances, indépendantes de sa volonté personnelle, il se devrait alors à son pays, et ne lui ferait pas défaut. " Telle est, a-t-il ajouté, la ligne de conduite qui sera suivie par moi et mes enfants, car ils m'aiment et l'espérance que l'un ou l'autre d'entre eux pourrait se séparer de moi ne mérite pas même que je la discute." En effet, le prince Victor a repoussé, comme une injure pour lui, la supposition qu'il pourrait consentir à supplanter son père.

Le prince Napoléon a répété la phrase qu'il m'a dite sur " ses droits et ses devoirs " à tous les personnages politiques qui l'ont vu après moi, ce qui prouve qu'elle avait été arrêtée d'avance par lui comme un programme, mais aucun journal ne l'a reproduit nettement. Il résulte pour moi de cette phrase qu'il ne veut pas revenir sur son adhésion à la République, qui a été sincère, parce qu'il a toujours été démocrate et librepenseur dans ses idées politiques et religieuses, et qu'il l'était resté, même après avoir accepté l'empire rétabli par son cousin Louis-Napoléon, dont il avait ouvertement blâmé le coup d'Etat du 2 décembre. J'étais chez Emile de Girardin le jour de ce coup d'Etat, et je me rappelle encore avec quelle colère et

quelles imprécations cette usurpation fut accueillie par le prince Jérôme, arrivant après moi dans le cabinet du rédacteur de la *Presse*. Il accepta plus tard le fait accompli, à la prière de son père, parce qu'il n'y pouvait plus rien. Eh bien, je pense qu'il ferait de même, dans quelques années, si la République se suicidait et si la France voulait le rétablissement de l'empire. Il reprendrait alors ses droits de chef de la famille impériale. Voilà comment j'interprète ce qu'il entend par " ses devoirs." Mais je pense qu'il refusera, pour les siens et pour lui, le titre de prétendant parce qu'il lui paraît inconciliable avec la souveraineté du peuple et même avec la doctrine plébiscitaire. Il le refusera encore pour une autre raison, c'est qu'il tient énormément à rester en France avec ses enfants, et qu'il craindrait de se voir expulser, s'il acceptait la succession de l'ex-prince impérial.

## TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 15.—Le *Morning Post* publie aujourd'hui la nouvelle suivante :

" Samedi l'ex-impératrice Eugénie a fait prévenir le prince Jérôme-Napoléon qu'elle le recevrait lui, son fils et la princesse Mathilde après la cérémonie des funérailles à l'église Ste-Marie. On a remarqué qu'une discussion très-animée s'était élevée entre le prince et la princesse. Celle-ci s'est dirigée seule vers Camden Place. Le prince est monté en voiture avec son fils et s'est rendu à Londres. On explique difficilement son refus de se rendre au vœu de l'impératrice."

On dit que quand le prince Napoléon et son fils sont partis en voiture de Camden House, un tiers à peine des assistants bonapartistes se sont découverts.

Londres, 16.—On rapporte qu'une réunion des orléanistes aura lieu samedi et que l'on discutera les chances que leur donnent les prétentions du prince Jérôme Bonaparte qui est très-impopulaire.

Bon nombre d'officiers ont été suspendus et même envoyés en Algérie pour avoir assisté à une messe de *requiem* chantée à l'église St. Augustin pour le repos de l'âme du jeune prince impérial.

L'impératrice Eugénie a publié une lettre remerciant le peuple anglais des sympathies qu'il a montrées pour le prince impérial.

Les lois qui permettaient au gouvernement d'expulser les jésuites de la France n'ont jamais été rappelées et l'on craint que le gouvernement ne mette ces lois en force.

Une circulaire vient d'être adressée de Rome à chacun des évêques du monde catholique, demandant à ce qu'ils s'occupent de l'organisation d'un pèlerinage monstre à Rome le prochain jour de l'Épiphanie, le 6 janvier 1880.

La guerre difficile que les Anglais ont entreprise dans l'Afrique australe se divisera pour les historiens futurs en deux parties.

La première, celle qui finit, a été remplie de surprises, d'échecs, de désastres même. Commencée avec un certain dédain mal justifié de l'adversaire, la lutte a pris tout à coup des proportions sérieuses après l'affaire d'Isandula ; elle a maintenant un retentissement universel, et la mort du prince Louis Napoléon est encore de nature à lui donner un lustre dramatique.

Jusqu'à présent, les Zoulous n'ont pas été entamés et les Anglais ne font que des progrès insignifiants ; sur certains points même, ils ont grand-peine à se maintenir ; mais personne ne peut admettre que la civilisation recule devant la barbarie ; celle-ci peut étonner une armée régulière, mais quand la tactique primitive du sauvage est connue, le sauvage est perdu.

C'est le revirement qui ne tardera pas à se produire dans le Zululand. Les Anglais ont été éclairés par de dures expériences ; leur amour-propre est éveillé. La direction de la campagne, retirée des mains un peu molles de lord Chelmsford, passe à un général éprouvé qui fait route vers le Cap ; il trouvera sur le terrain des vétérans qui ont déjà résolu en principe le problème de la destruction des Zoulous.

L'honneur de cette tactique nouvelle revient principalement au brigadier général Wood, qui a fait prédominer l'emploi de la cavalerie sur celui de l'infanterie, et en a obtenu les meilleurs résultats. Comme pour les Kabyles, les Arabes, les Maories, les Afghans et tous les peuples qui combattent avec une méthode particulière, il a fallu découvrir le secret de la force des Zoulous. La catastrophe d'Isandula a fait voir

à quel désastre on peut s'attendre lorsqu'une petite troupe de fantassins se trouve cernée par une immense armée de Zoulous ; avec des cavaliers, les choses se passent tout autrement. Même sur un très-mauvais terrain, ils galopent jusqu'à ce qu'ils soient à bonne portée de fusil de leurs adversaires ; là ils mettent pied à terre et font feu sans aucun danger sur la masse de l'ennemi jusqu'à ce que celui-ci soit arrivé à une proximité dangereuse ; ils remontent alors à cheval pour renouveler le même jeu sur un autre terrain, et ainsi de suite.

Pendant la dernière campagne, il s'est trouvé de nombreuses occasions où une troupe de cavalerie irrégulière a harcelé, à l'aide de cette tactique, un nombreux corps de Zoulous et lui a tué un nombre d'hommes supérieurs à celui de son propre effectif.

Paris, 15.—Pendant que le nonce du Pape montait dans sa voiture, dimanche dernier, il a été insulté par quelques personnes.

Paris, 16.—L'opposition des sénateurs au bill sur l'instruction de Ferry est dirigé contre les clauses ayant rapport aux jésuites. Le comité nommera probablement Jules Simon président et l'on croit que le ministère proposera l'ajournement de la question à six mois. On dit que Dufaure est opposé à la clause qui a rapport aux jésuites ; s'il parle dans ce sens, le bill sera certainement rejeté.

## CORRESPONDANCE.

Au nom de la majorité des contribuables de St. Sauveur.

M. le Rédacteur,

Les journaux ont publié ces jours derniers le rapport des procédés d'une prétendue assemblée publique qui aurait eu lieu, dimanche dernier, à St. Sauveur au sujet du bill présenté à l'Assemblée législative par notre conseil municipal pour obtenir certains pouvoirs nouveaux.

Cette assemblée, organisée furtivement, était composée de deux cents personnes au plus, dont la plus grande partie n'a pas voulu participer à ces délibérations.

Quant aux autres messieurs de l'assistance, on ne saurait les accuser ni non plus attacher d'importance à leur opposition, parce qu'ils ont été induits en erreur et mis sous une très-fausse impression au sujet de ce bill.

Les messieurs qui ont pris la parole à cette assemblée sont MM. Victor Parent et Léon Saucier. M. Drolet, sur l'interpellation de quelques-uns des assistants, adressa la parole en faveur du bill tel que constitué maintenant.

M. J. Bte. Côté, qui avait charge d'expliquer les clauses de la loi projetée, l'a fait dans un langage qui se rapproche plus de l'idiome algonquin que de la langue française.

Et encore de son propre aveu, il savait mal le sens de ces clauses.

C'est donc en se reposant sur des explications mal données, et en conséquence mal comprises, et sur un exposé faux des faits qu'une partie des contribuables, toujours sur le qui vive quand il s'agit d'améliorations, qu'il faudra payer.

Ils n'ont pu exprimer d'opinion sur ce qui est demandé à la législature, parce qu'on leur a communiqué un tout autre projet de loi ; c'est dire qu'on a dénaturé le sens du bill projeté.

Ces explications sont mises devant le public afin qu'on n'attache pas plus d'importance qu'il ne faut à la requête qui sera présentée contre le bill.

Il faut dire que les citoyens de la municipalité de St. Sauveur ne sont pas beaucoup sympathiques à ce mouvement, si l'on considère que sur une population de treize mille cinq cents, il n'y en a eu que deux cents qui ont répondu à cet appel.

UN CONTRIBUABLE.

## A TRAVERS LA VILLE.

IN MEMORIAM.—La couronne que la jeunesse québécoise veut faire déposer sur la tombe du prince impérial, est tressée de violettes et d'immortelles. Elle aura cinq pieds de circonférence, sera de forme ovale et portera cette légende : " La jeunesse canadienne française de Québec au prince Napoléon Louis." Le tout sera attaché par une cocarde tricolore, unie à un bouquet de feuilles d'érable séchées, retenu par un nœud de crêpe. La confection de ce souvenir est remise aux soins des sœurs du Bon Pasteur.

COURSES A QUÉBEC.—On parle d'organiser des courses sur les plaines Abraham pour le 28 ou le 30 de ce mois,

avant le départ de Leurs Excellences de Québec. On nous informe que le Club Turf se réunira demain pour arranger les préliminaires de ces courses.

RESPECT AUX MORTS.—Les personnes qui se permettent de casser ou d'enlever des fleurs déposées sur les tombes dans les cimetières, ignorent probablement que la loi punit sévèrement ces sortes de délits. Cette semaine, deux personnes ont été prises en flagrant délit dans le cimetière St. Charles. Leurs noms ont été communiqués aux propriétaires des terrains sur lesquelles elles avaient enlevé des fleurs, et une poursuite judiciaire ne peut tarder.

Nous sommes certains qu'après cela, elles n'y retourneront plus, car ce caprice va leur coûter plus cher que les fleurs ne valent ordinairement.

LES ENNEMIS DE LA VERTU.—Quelques uns de nos lecteurs qui raffolent de scandales, se plaignent de la rareté des récits de vols, de délits et de crimes dans les colonnes de notre journal. Ils sont sous l'impression que notre reporter n'exerce plus la même vigilance, ou bien que vaincu par les scrupules, il ne veut plus redire les hauts-faits des coquins. La vérité dans cette affaire, c'est que depuis quelque temps l'on ne vole plus rien, l'on se saoule à peine et c'est par accident que l'on risque un coup de poing. Comment la partie turbulente de notre population en est arrivée là, nous n'en savons rien, mais nous opinons à croire que si ce relâchement n'est pas dû à des réformes solides de moralité, c'est qu'il n'y a plus rien à voler et que tout le monde étant pauvre en ce moment, le voleur y perdrait son temps.

L'ivrogne n'a plus d'argent, et plein de sympathie pour la police sous la garde de qui il a passé la plus grande partie de sa vie, il ne veut plus lui fournir d'emploi; il a honte maintenant de passer dans les rues avec des gens si peu considérés par le Conseil-de-Ville. Avec une police de quatre chelins par jour, quelle garantie ont-ils de n'être pas maltraités? Et depuis cette époque chacun vit en bon père de famille!

Et puis le Recorder est intraitable, insatiable; il pèse les délits avec des poids d'or, et le malheureux qui se place dans la balance est forcé de l'équilibrer avec des pièces de monnaie. Mauvaise affaire.

La canaille est toute sous verrou, et la ville est comparativement dans un état de tranquillité. Soyons satisfaits et ne demandons pas d'accrocs à la vertu pour satisfaire une oisive curiosité.

MANITICO est un de ces noms bizarres qui a été adopté pour du coton blanc. Ce coton est vendu partout en Canada, et tant qu'à sa force, souplesse et fini, il surpasse certainement le coton bien connu de Harrockses. Il est en vente chez presque tous les marchands de Québec. Si les dames en font l'essai une fois, elles n'en achèteront jamais d'autre. Demandez le coton blanc Manitico.

VENTES PAR LE SHERIF.

—Joseph-Léon Octave Vidal vs. Onésime Demers.—Un emplacement situé dans le village de Leclercville, de 60 pieds de front sur 40 de profondeur, avec une maison dessus construite. 2. Un autre lopin de terre situé au même lieu, de 60 pieds de front sur 109 de profondeur. Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Emélie, le 22 juillet, à 10 heures du matin.

Québec, 17 juillet 1879. Montant perçu aux Douanes, le 16 du courant, dans le port de Québec, \$1,906.58.

MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 10 hs., 17 juillet 1879. Première cotation Exchange Sterling 3 jours 488, soixante jours 486; Greenbacks, 90.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL. 16 juillet 1879. FLEUR.—Extra Supérieur, \$5.25 à \$5.30; Extra Supérieure, \$5.00 à \$5.10; Fancy, \$5.00 à \$5.05; Extra du Printemps, \$4.87; à \$4.95; Supérieure, \$4.60 à \$4.70; Forte de Boulangers, \$5.15 à \$5.25; Fine, \$3.60 à \$4.00; Middlings, \$3.40 à \$3.50; Recoupees, \$3.00 à \$3.20; Sacs d'Ontario \$2.40 à \$2.45; Sacs de la Cité (déliés) \$2.55. RIZ.—Blé, 51.101 mts; Blé d'Inde, 27.518 mts; Orge, 60 mts; Fleur, 3.972 quarts; Acaïtis, 53 quarts; Haricots, 1.155 timnettes; Fromage, 17.293 meules; Lard, 0.000 quarts; Pois, 000 minots; Avoine, 000 minots.

MARIAGE.

Le 10 juillet courant, à Rimouski, par le Révérend M. C. Alfred Marois, de l'Archevêché, M. Hubert-Edouard-Adolphe Turcotte, Avocat, de cette ville, à Mademoiselle Marie-Léontine-Odile Casault, fille aînée de Monsieur Louis-Godfrey Casault, Registrateur, de Rimouski.

DÉCÈS.

Hier, à 4 heures P. M., à l'âge de 70 ans, M. Joseph Laforme. Son service aura lieu demain, le 16, à l'Eglise St. Sauveur, à 8 heures précises. Le convoi funèbre laissera la résidence de son gendre, M. Elzéar Vallierand, rue Colombe, à 8 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le 12 juillet, après deux jours de maladie, M. François Dumais, marchand de quincaillerie, à l'âge de 21 ans et 10 mois, M. Dumas jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissent et sera vivement regretté d'un grand nombre de parents et d'amis.

Ce matin, à l'âge de 8 mois et 25 jours, Marie-Anne-Clotilde, enfant de Marcel Rochette, corder, manufacturier de chaussures. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, demain, le 18, à 3 heures P. M., pour se rendre à l'Eglise St. Sauveur et de là au cimetière St. Charles. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch, le 16 du courant, à 11 heures A. M., Jean-Baptiste, âgé de quatre ans et dix mois, enfant de M. Simon-Cyrille Lacroix, commis. Les funérailles auront lieu cet après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de la demeure de son père, 223, rue de la Reine, à 3 heures, pour l'Eglise St. Roch. Les parents et amis sont priés d'y assister.

Le 15 du courant, Marie-Clara-Eugénie, âgée de 4 ans et 2 mois, quatrième enfant de M. Eugène O'Sullivan, de la paroisse de St. Roch. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui. Elle sera enterrée à Valcartier à côté de sa mère qui l'a précédée d'une semaine.

SAGE CONSEIL.

Tous les jours on vous conseille dans les journaux de prendre quelque chose pour guérir votre dyspepsie et vos maladies du foie. Votre pharmacien vous suggère un remède que vous ne connaissez pas, qui produit aucun effet, et vous finissez par vous lasser de dépenser de l'argent inutilement. Maintenant, afin de vous donner des preuves, suffisantes que les FLEURS D'AOUT DE GREEN peuvent vous guérir de la dyspepsie, des maladies du foie, et des maladies qui en découlent, telles que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation du cœur, mauvaise digestion, étourdissement, affaiblissement moral, etc., nous vous conseillons d'aller chez votre pharmacien et d'acheter une bouteille de Fleurs d'Aout de Green pour 10 cents ou bien une grande bouteille pour 75 cents. Essayez ce remède, deux doses vous soulageront.

annonces Nouvelles.



Sachet Holman! BUREAU A QUÉBEC: 32, RUE GARNEAU. Guerisons sans Remèdes! Opère plus de guérisons que tous les remèdes du monde réunis ensemble.

TEMOIGNAGES: 101, rue St. Jean, Québec, 15 juillet 1879. A la Compagnie des Sachets Holman, Messieurs—Ayant souffert de la dyspepsie pendant plusieurs années, j'en ai obtenu de faire usage de vos Sachets, et ma santé primitive m'est revenue immédiatement. Je les recommande à tous ceux qui comme moi souffrent de cette cruelle maladie. Votre, etc., NEIL W. SHANNON, Agent pour William Clark, Montréal.

No. 28, rue St. Valier, 15 juillet 1879. A la Compagnie des Sachets Holman, Messieurs—J'ai beaucoup de plaisir à vous informer que le Sachet que j'ai acheté pour mon enfant qui souffrait depuis cinq mois d'une éruption au visage et du mal d'yeux causés par la dentition, est complètement rétabli. Une semaine après l'application du Sachet il paraissait ne plus souffrir et trois semaines après il était parfaitement bien, et la dentition se faisait sans accident. Je puis consciencieusement le recommander comme un remède sûr à toutes les mères dont les enfants souffrent de la même maladie. Je puis dire aussi que le Sachet que j'ai obtenu pour moi-même a déjà beaucoup amélioré ma maladie et j'ai tout lieu d'espérer une guérison parfaite et permanente pour l'indigestion dont j'ai été affecté depuis quelque temps. J'ai l'honneur d'être, messieurs, ALEXANDER FRASER, St. Armand, Québec, 18 juin 1879.

Compagnie des Sachets Holman, Messieurs—J'ai été invité, il n'y a pas longtemps, de faire l'essai de vos Sachets pour le foie, en achetant un pour ma femme qui souffre depuis longtemps d'une complication de maladies, y compris une descente de matrice. Elle le porte depuis un mois et elle est mieux qu'elle n'a jamais été. Votre, etc., JULIEN BROSBEAU, St. Roch de Québec, 5 juillet 1879.

A la Compagnie des Sachets Holman, Messieurs—Je suis heureuse de pouvoir vous certifier que je me suis entièrement guérie de la dyspepsie, que j'ai soufferte pendant une année entière, avec un Sachet Holman de \$2.50 que je me suis procuré l'hiver dernier. Me permettant aujourd'hui de manger toute espèce de viande et de vaquer à ma besogne, je ne saurais trop le recommander à tous ceux qui souffrent de cette terrible maladie, comme un remède qui n'a jamais manqué de produire un bon effet chez les personnes que je connais qui l'ont porté. MADAME LOUIS L'HUREUX, Sachets Réguliers, \$2.50 Sachets Spéciaux, \$3.50 Sachets pour Enfants, \$2.00

Les demandes par lettres ou autrement doivent être adressées à J. GORDON BENNETT, 32, RUE GARNEAU, QUÉBEC. 17 juillet 1879.

Loterie pour l'Eglise de Ste. Foye AVIS. Le tirage des lots de la loterie, pour l'Eglise de Ste. Foye, aura lieu à Ste. Foye, à la résidence de M. B. Légaré, MARDI, le 19 AOUT prochain, à DIX heures du matin, et se continuera les jours suivants.

Les personnes qui ont en main des billets sont priées de remettre les talons d'ici au lieu adité et de les transmettre aux soussignés, avec les noms exactement écrits. Une table de bazar et de rafraîchissements sera aussi tenue au même endroit. J. BIE, LÉGARÉ, Président. FELIX BELLEAU, Secrétaire. Québec, 14 juillet 1879-g

ENCAN DE PIANO ET HARMONIUM

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Mardi, le 22 Juillet 1879

A notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean.

Nous avons reçu instruction de vendre à notre Salle d'Encan, rue et faubourg St. Jean, un magnifique Piano Carré de 7 octaves, boîte en bois de rose richement sculpté, ayant servi que dix-huit mois, étant absolument neuf, ayant coûté \$300, vendu sur garantie, en ordre parfait. Aussi—Un bon Harmonium à trois registres, 5 octaves, en bon ordre, pouvant servir pour une petite Eglise de Campagne. Le tout absolument vendu sans réserve.

La vente à ONZE heures précises. OCT. LEMIEUX & CIE., Encanteurs. Québec, 16 juillet 1879.

PERDUE,

Dans la soirée du 15 courant, sur le Chemin Ste. Foye, une BOURSE EN MARQUIN ROUGE contenant quelques pièces de monnaie, un collier pour enfant avec une médaille polie, aussi un compte adressé au propriétaire. La personne qui la retrouvera sera récompensée en la remettant à ce Bureau, ou à son propriétaire, à la Manufacture de Caouchoque, rue St. Paul. Québec, 16 juillet 1879—31p

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Et ses Amendements. Dans l'affaire de

J. & J. WOODLEY, Faillis.

Vente Ajournée d'un Immeuble.

En conformité avec l'Acte de la Faillite, Section 75,

Samedi, le dix-neuf courant,

il sera offert par Encan Public, au Bureau de WURTELE & LORTIE, No. 51, rue Dalhousie, Québec, à ONZE heures A. M., l'Immeuble des Faillis, étant les numéros 4072 désigné sur le Plan Officiel et dans le Livre de Renvoi pour le Quartier Montcalm, et 720 désigné sur le Plan Officiel et dans le Livre de Renvoi pour le Quartier St. Roch, et s'il n'y a pas de plus haute enchère, l'immeuble sera adjugé. Québec, 14 juillet 1879.

R. HENRY WURTELE, Syndic.

Bureau de WURTELE & LORTIE, 51, rue Dalhousie, Québec. 16 juillet 1879—31

La Bonne Ste. Anne



Le magnifique vapeur RIVAL laissera le Quai du Marché Champlain, à 6.30 heures A. M., tous les jours, pour la Bonne Ste. Anne. Au retour, le vapeur laissera Ste. Anne, à 3 heures P. M., arrivant à Québec avant le départ des vapeurs de Montréal. DIMANCHE prochain, le vapeur fera un second voyage laissant Québec à 1 heure P. M., et sera de retour à 6 heures P. M. Québec, 16 juillet 1879.

VOYAGE DE PLAISIR



Si le temps le permet, le vapeur ST. ANTOINE partira du Marché Champlain, DIMANCHE MATIN, le 20, à CINQ heures précises, pour la Pointe-aux-Trembles et St. Antoine et sera de retour dans la soirée. Passage, aller et retour, 40 cents. CAPT. A. BERGERON. Québec, 15 juillet 1879—51p

Pèlerinage Annuel DES ASSOCIÉS DU SACRÉ-CŒUR.



Par une permission spéciale de Monseigneur, les Associés du Sacré-Cœur feront leur leur pèlerinage à la Bonne Ste. Anne, DIMANCHE, le 27 JUILLET. Le magnifique vapeur LAURENTIDES, Capt. Marquis, laissera le Quai Champlain à 6 heures précises A. M., et sera de retour à 5 heures P. M. Les pèlerins seront accompagnés d'un prêtre, il y aura chant et musique à bord. Toutes personnes, dames et messieurs, amis du Sacré-Cœur, qui voudraient y prendre part, sont respectueusement priés d'y assister. Des cartes seront en vente chez MM. J. A. Langlais, Drouin, libraires, St. Roch, et chez MM. Lépine & Darveau, Haute-Ville, ainsi qu'à bord du vapeur le matin du départ. Prix du passage, aller et retour, 50 cents, qui est gratuit. Québec, 14 juillet 1879-g

Maison de Bains.

Grâce à l'esprit d'entreprise de M. L. FRETTE, cet établissement sera ouvert au public SAMEDI, le 19 JUILLET courant. Les privilèges accordés aux souscripteurs depuis le 1er Juin au 1er Décembre seront prolongés jusqu'au 1er Mai prochain, et les billets au lieu d'être non-transférables, pourront servir à aucun des membres de la famille. Québec, 11 juillet 1879.

Pianos et Harmoniums.

Ayant transporté mes Pianos et Harmoniums dans ma grande salle de musique, construite expressément dans ma nouvelle maison sur le Chemin Ste. Foye, et n'ayant plus de taxes à payer, plus de loyer, plus de commis, plus de comptes pour gaz, enfin aucune dépense quelconque, je puis offrir un Piano ou Harmonium à un prix même beaucoup plus bas qu'au paravant.

J'offre pour la moitié du prix coûtant quelques bonnes Clarinettes, Flûtes, Fifres, Violons, Archets, Concertinas, Accordéons et Cordes de Violons, en gros ou en détail. Aussi un Piano à trois cylindres, jouant trente morceaux. Prix coûtant \$225 pour \$200.

Tous les instruments seront garantis pour dix ans. Termes de paiements faciles. Nous sollicitons respectueusement une visite. E. LARUE, Chemin Ste. Foye, près de la Barrière. Québec, 12 juillet 1879—1m

Vêtements D'Ete!

Grenadines Noires. Etoffes Noires, tout laine. Draps de Satin et Debagé, bonne qualité. Nouvelles Franges en Soie Noire, venant d'être reçues.

Châles pour le Déjeuner et de Voyage. Ulsters en Toile pour Dames, convenables pour Plages d'Eau et pour le Voyage. Convertures en Toile pour Voitures. Ombrelles et Parapluies pour Dames et Messieurs. Célèbres Gants de Kid "Moriqard" 2 et 4 Boutons. Evantails, en grande variété, depuis 5 cents jusqu'à \$4.00 chaque. Etc., Etc., Etc., Etc.

Les commandes reçues par la Maille de la Campagne ou des Plages d'Eau recevront toute notre attention. Les meilleurs effets aux prix les plus modérés. Coupe de Vêtements, Modestrie et Confection de Robes par des ouvriers expérimentés.

FYFE & WRIGHT, 22, RUE LA FABRIQUE.

N. B.—Chapeaux de Paille pour Enfants, Chapeaux de Toile pour Enfants, Chapeaux et Bonnets en Paille pour Dames, garnis et non garnis. Québec, 11 juillet 1879.

Les Livres de Musique CAVENDISH

Collection nouvelle de Musique Populaire et enregistrée pour le Piano. Ce volume contient 32 pages de musique. Prix 35 cents.

Ces volumes contiennent, sans aucun doute, la plus belle collection de musique qui ait encore été publiée. On donne des Catalogues sur demande. Agent pour la vente en gros pour tout le Dominion. R. MORGAN, 28, rue la Fabrique. Conditions libérales aux Editeurs de Musique. Québec, 10 juillet 1879.

REDUCTION SUR LES

Marchandises d'Ete!

La saison pour la vente des Fantaisies d'Ete étant à peu près terminée, nous prenons la liberté d'annoncer à nos pratiques, que les effets ci-dessus mentionnés seront vendus à la moitié du prix ordinaire, il faut absolument les vendre pour faire place aux effets d'automne, savoir:

Bonnets garnis à la Française, à moitié prix. Bonnets en Paille garnis, à moitié prix. Chapeaux en Paille garnis, à moitié prix. Un lot de Chapeaux de Paille, à moitié prix. Manteaux en Soie et en Dentelle, à moitié prix. Jackets en Drap et en Tweed, à moitié prix. Robes de Toile pour Dames, à moitié prix. Costumes de Batiste pour Dames, à moitié prix. Bas de Coton, de Fil et de Soie. Robes pour Enfants, à moitié prix. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Habillements d'Ete pour Messieurs.

Notre assortiment en fait d'Habillements de Messieurs est très-complet dans ce moment en ce qui concerne les Habillements d'Ete surtout. Habits et Gilets de Toile. Habits et Vestes en Tweed léger. Camisoles et Caleçons en Gaze et en Merino. Bas de Coton, de Fil et de Soie. Chemises Blanches, Chemises Oxford, Chemises de Flanelle, faites à ordre et garanties pour bien faire.

HABILLEMENTS REDUITS:

Habit d'Office, \$7.00 pour \$2.50. Habit d'Alpaga, 3.25 " 1.50. Pardessus en Melton, 7.00 " 3.50. Les effets ci-dessus sont sacrifiés, afin de faire place aux autres. Tailleurs de première classe ainsi que la main-d'œuvre employé dans ce département. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

AVIS IMPORTANT.

M. PIERRE BRAUDOIN a l'honneur d'annoncer au public, qu'à raison des droits nouveaux imposés sur les articles qui entrent dans la confection d'un Orveau, il a cru devoir faire subir à son établissement des modifications qui le mettent en état de fabriquer les TUYAUX EN METAL. Québec, 4 juillet 1879—15p

DROLET, AUDARD & GUERARD

Machinistes et Fondeurs

Ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'afin de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites ils ont considérablement agrandi leur atelier de Machinistes et ont joint une MAGNIFIQUE FONDERIE. Ils peuvent maintenant se charger de toutes espèces d'OUVRAGES EN FONTE, ainsi que toutes espèces de MACHINERIES. DROLET, AUDARD & GUERARD, 75, rue St. Joseph. Québec, 14 juillet 1879.

Excursion du Samedi.

Jusqu'au 27 Septembre, des Billets d'Excursion pour la première classe bons pour partir le Samedi et être de retour le Lundi, pour toutes les stations jusqu'à la Rivière-du-Loup à moitié prix. Les personnes qui désirent visiter les sources d'eau minérale à St. Léon peuvent s'y rendre de la Rivière-du-Loup. J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879—3fs

Chemin de fer Q. M. O. & O.

Excursion du Samedi.

Jusqu'au 27 Septembre, des Billets d'Excursion pour la première classe bons pour partir le Samedi et être de retour le Lundi, pour toutes les stations jusqu'à la Rivière-du-Loup à moitié prix. Les personnes qui désirent visiter les sources d'eau minérale à St. Léon peuvent s'y rendre de la Rivière-du-Loup. J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879—3fs

SI VOUS VOULEZ ACHETER

LES PLUS

Belles et les Meilleures Marchandises

A

25 PAR CENT

AU-DESSOUS DES

PRIX ORDINAIRES

ALLEZ

Au Bon Marche!

COIN DES RUES ST. JEAN & COLLINS

HAUTE-VILLE.

Et Vous Serez Satisfaits.

Québec, 2 juillet 1879.



Chemin de fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'EST.

Les trains laissent Québec à 2.20 P.M. et 6.15 P.M. Arrivent à Trois-Rivières à 3.10 " 11.20 " Arrivent à Montréal à 8.40 " 8.50 A.M. Laisent Montréal à 4.00 " 6.00 P.M. Arrivent à Québec à 10.45 " 9.00 A.M.

J. T. PRINCE, Agent Général des Passagers. Québec, 8 juillet 1879.

Musique Nouvelle.

Notre - Dame des Laurentides Cantique à 3 voix égales Poésie d'une Religieuse du Bon-Pasteur, musique de Georges McNeil. Prix 40 centins. Publié et à vendre par A. LAVIGNE, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne.)

Romances Favorites.

Enfants et fleurs, 35c. Ça fait peur aux oiseaux, 35c. Une larme, 25c. Amours et fleurs, 40c. Mon bonheur, 35c. Rose, souvenirs-toi, 60c. Seul, 60c. Un peu de patience, 25c. En vente chez A. LAVIGNE, Importateur de Pianos, (Banque d'Épargne.) Québec, 7 juillet 1879.

REDUCTION SUR LES

Marchandises d'Ete!

La saison pour la vente des Fantaisies d'Ete étant à peu près terminée, nous prenons la liberté d'annoncer à nos pratiques, que les effets ci-dessus mentionnés seront vendus à la moitié du prix ordinaire, il faut absolument les vendre pour faire place aux effets d'automne, savoir:

Bonnets garnis à la Française, à moitié prix. Bonnets en Paille garnis, à moitié prix. Chapeaux en Paille garnis, à moitié prix. Un lot de Chapeaux de Paille, à moitié prix. Manteaux en Soie et en Dentelle, à moitié prix. Jackets en Drap et en Tweed, à moitié prix. Robes de Toile pour Dames, à moitié prix. Costumes de Batiste pour Dames, à moitié prix. Bas de Coton, de Fil et de Soie. Robes pour Enfants, à moitié prix. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Habillements d'Ete pour Messieurs.

Notre assortiment en fait d'Habillements de Messieurs est très-complet dans ce moment en ce qui concerne les Habillements d'Ete surtout. Habits et Gilets de Toile. Habits et Vestes en Tweed léger. Camisoles et Caleçons en Gaze et en Merino. Bas de Coton, de Fil et de Soie. Chemises Blanches, Chemises Oxford, Chemises de Flanelle, faites à ordre et garanties pour bien faire.

HABILLEMENTS REDUITS:

Habit d'Office, \$7.00 pour \$2.50. Habit d'Alpaga, 3.25 " 1.50. Pardessus en Melton, 7.00 " 3.50. Les effets ci-dessus sont sacrifiés, afin de faire place aux autres. Tailleurs de première classe ainsi que la main-d'œuvre employé dans ce département. 5 0/0 d'escompte au comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

AVIS IMPORTANT.

M. PIERRE BRAUDOIN a l'honneur d'annoncer au public, qu'à raison des droits nouveaux imposés sur les articles qui entrent dans la confection d'un Orveau, il a cru devoir faire subir à son établissement des modifications qui le mettent en état de fabriquer les TUYAUX EN METAL. Québec, 4 juillet 1879—15p

DROLET, AUDARD & GUERARD

Machinistes et Fondeurs

Ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public en général qu'afin de répondre aux nombreuses demandes qui leur sont faites ils ont considérablement agrandi leur atelier de Machinistes et ont joint une MAGNIFIQUE FONDERIE. Ils peuvent maintenant se charger de toutes espèces d'OUVRAGES EN FONTE, ainsi que toutes espèces de MACHINERIES. DROLET, AUDARD & GUERARD, 75, rue St. Joseph. Québec, 14 juillet 1879.

FAITS DIVERS.

COURSES AUX TROIS-RIVIERES. — Les courses commencées mardi se sont terminées hier. Il y avait autant de spectateurs que le premier jour.

La deuxième course, pour une bourse offerte aux chevaux élevés dans la puissance, a été gagnée par Grey Cloud appartenant à M. W. E. Owen, \$150.

La course de consolation a terminé la fête et les chevaux qui y ont pris part sont arrivés à l'estrade des juges dans l'ordre suivant : Carleton, Passion, Hurricane et Othello.

DIVERS.—Un atelier ou étude pour la princesse Louise fait partie des améliorations de Rideau Hall.

—La chrysolite à patate a fait son apparition dans deux endroits du Manitoba, mais en petit nombre jusqu'ici.

—On dit qu'on a découvert une veine d'argent, près de Ste. Anne, dans le comté de Victoria, N. E.

—Le gouvernement a décidé de cesser les poursuites contre Annie Parker qui a joué un si grand rôle dans le procès des Osborne. Elle avait été arrêtée il y a quelques mois à la demande des Osborne qui l'accusait d'avoir commis un parjure en donnant son témoignage pendant le procès intenté contre eux pour le meurtre de Timothy McCarthy.

—Hanlan avant de quitter New-York où on lui a fait une splendide réception a lancé un défi à Plaisted, l'un des champions américains. L'enjeu devra être de \$10,000 chaque côté et Hanlan donnera une minute d'avance à Plaisted dans une course de cinq milles. Quant à Trickett, d'Australie, Hanlan se déclare prêt à le rencontrer par un enjeu de \$10,000 chaque côté.

—A la Nouvelle-Orléans, la situation sanitaire est excellente. Non seulement on n'y a pas constaté un seul cas de fièvre jaune; mais la mortalité est au dessous de la moyenne.

—Les journaux de Londres publient des lettres du Palatinat (Bavière) où il est dit que dans quelques jours doit avoir lieu un départ de 200 émigrants qui vont rejoindre les Mormons à Salt Lake City.

—Un individu qui est actuellement sous le coup d'une condamnation à 6 mois de prison, à Montréal, a reçu ces jours derniers une nouvelle lui annonçant le décès d'un de ses oncles mort à San Francisco dans le mois de juin. Cet oncle laisse une fortune de \$494,000 à partager entre trois neveux dont le prisonnier en est un. Inutile de dire qu'il attend impatiemment sa libération mais il a encore quatre mois à attendre.

L'EX-IMPÉRATRICE.—Nous empruntons à la correspondance télégraphique du Herald les détails suivants :

Chiselhurst, 12 juillet. —L'impératrice était accablée par le chagrin à l'arrivée du corps à Camden House. On la croyait retirée dans son oratoire, mais érudant la vigilance de ses amis elle était allée secrètement dans la chambre mortuaire. Un sanglot a révélé sa présence au moment où le cercueil franchissait la porte. On l'a emmenée fondant en larmes. A minuit elle est redescendue dans la chambre mortuaire et s'est prosternée près du cercueil embrassant la plaque et murmurant le nom de Louis. Après quatre heures passées ainsi, elle s'est endormie épuisée. Ce matin à 7 heures, on l'a retrouvée agenouillée près du cercueil. A 9 heures, l'impératrice avait repris une fermeté extraordinaire. Ayant regardé une dernière fois le visage du mort et ayant couvert de baisers son nom inscrit sur la plaque du cercueil, elle s'est laissé emmener par des amis de sa jeunesse et des jours de sa grandeur.

L'ORIGINE DES CHEMINS DE FER.—Dans un temps où l'on célèbre tant d'anniversaires, dit le Journal officiel français, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer qu'en cette année 1879 tombe un anniversaire important. Le 27 octobre il y aura cinquante ans qu'eut lieu en Angleterre le fameux défi où la locomotive Stephenson remporta la victoire, et où par conséquent fut résolu le problème de la locomotion à vapeur par voie de terre.

On sait que les critiques ne manquent pas. Mais si votre machine faisant trois ou quatre lieues à l'heure ne contrainait un obstacle sur la voie, une vache par exemple, cela ne produirait-il pas un accident terrible? demandait à l'ingénieur anglais un des membres du comité d'enquête.—Oui, pour la vache, répondit tranquillement George Stephenson.

Cette application de la vapeur allait ouvrir une ère nouvelle à la liberté des communications et des transports. Depuis lors le temps a marché; mais si les contemporains témoins de cette découverte n'ont pu en comprendre toute l'importance, on peut dire que nous mêmes, qui, depuis cinquante ans, voyons ce moteur à l'œuvre, nous ne pouvons encore mesurer toutes les conséquences directes ou indirectes de ce mode merveilleux de communication. Le concours dont nous avons parlé plus haut eut lieu le 27 octobre 1829.

Le 17 septembre 1830 fut ouvert le premier chemin de fer anglais allant de Liverpool à Manchester. La Belgique ne tarda pas à suivre l'exemple de l'Angleterre. La première voie ferrée construite en France, fut comme chacun sait, celle de Paris à Saint-Germain, inaugurée en 1837.

Cinq ans après l'ouverture du premier chemin de fer anglais, c'est-à-dire à la fin de 1835, la longueur des voies ferrées construites n'était que de 654 kilomètres en Europe et de 2,425 sur le globe entier.

Actuellement, ou du moins au commencement de l'année 1878, — car l'arrêt de nos chiffres généraux, — l'Europe possédait 154,523 kilomètres de chemins de fer.

SOUVENIRS.—Au nombre des divers objets ayant appartenu à Napoléon Ier, et qui sont passés en la possession de Napoléon III, son neveu, se trouvait la montre du premier, qu'il avait toujours portée dans ses puissantes expéditions militaires, et dont il ne se sépara qu'à l'heure de sa mort, à Sainte-Hélène. Napoléon Ier avait acheté cette montre — qui n'était que de peu de valeur et d'une façon ordinaire — à Marseille, lorsqu'il n'était encore que lieutenant d'artillerie, et quoiqu'elle eût souvent besoin de réparations, il ne voulut jamais la changer, même lorsqu'il fut devenu premier consul, puis empereur.

Un jour que l'empereur regardait l'heure devant le maréchal Berthier, la montre était arrêtée depuis plusieurs heures. A une observation, que lui fit à ce sujet le maréchal, l'empereur répondit en souriant: "Qu'attendez-vous d'une montre? Nous aussi, nous nous arrêtons un jour."

Plus tard, la montre devint la propriété de Napoléon III: celui-ci la portait dans ses expéditions de Boulogne et de Strasbourg. Depuis le jour où il fut nommé prince-président jusqu'au moment de sa mort à Chiselhurst, il ne s'en sépara jamais.

Dans les cercles intimes de la famille impériale, on raconte que le jour où Napoléon III partit pour se mettre à la tête de ses troupes, lors de la guerre de 1870, la montre s'arrêta subitement. L'empereur, qui ne pouvait pas se défendre d'une certaine superstition, vit dans cet incident un fâcheux présage et parut assez impressionné toute la journée.

A la mort de Napoléon III, l'impératrice Eugénie donna cette montre à son fils, qui l'a aussi constamment portée et avait déclaré vouloir toujours la garder comme souvenir de son père et de son grand oncle. Le prince l'avait emportée lors de son départ pour la guerre d'Afrique.

L'épée que portait le prince, et qui a été prise par les Zouaves, avait appartenu à Napoléon Ier.

Le collier en or trouvé sur son corps était un joyau qui lui venait de son père, et auquel était appendu une cachette que le général Bonaparte avait rapporté d'Egypte.

BALEINE COUPÉE PAR UN VAPEUR.—Une baleine a été coupée en deux par le croiseur le Fabert, pendant sa traversée de Zanzibar à Mayotte.

Le 20 mars, à quatre heures quinze de l'après-midi, dit le Courrier de la Rochelle, alors que le Fabert filait sept nœuds et demi, l'hélice donnant cinquante tours, la machine stoppa brusquement, et le bâtiment éprouva une violente secousse qui fit sauter le commandant dans sa chambre et que les matelots ressentirent assez fortement pour que tous montassent sur le pont.

La machine, aussitôt après l'arrêt brusque qu'elle venait de subir, se remit en marche tranquillement et fut stoppée par les mécaniciens. Quelques secondes après, l'on voyait sous l'arrière, se débattant dans le sillage, un milieu d'une grande tache de sang, un énorme animal qui faisait des bonds prodigieux. Il ne tarda pas à être rejoint par deux autres cétacés plus grands qui restèrent assez longtemps près de lui.

Après avoir constaté qu'il n'y avait d'avarie ni au gouvernail ni dans la machine, ni dans l'hélice, le commandant manœuvra de façon à se rapprocher du groupe qui se trouvait déjà à

quelques encablures en arrière, et, quand le Fabert fut sur le point de le rejoindre, les deux cétacés qui avaient rallié le blessé s'éloignèrent. C'était sans doute le père et la mère qui étaient accourus au secours de leur progéniture et qui, impuissants à la secourir, n'avaient pu qu'assister à son agonie et gémir sur son étourderie.

L'animal frappé était mort. Une baleinière fut expédiée pour l'examiner de près. C'était un cétacé de 9m 50 environ de longueur; sa tête, mesurée de l'extrémité antérieure à la naissance de la machoire inférieure, avait 1 m, 80; sa circonférence, prise en avant des nageoires, avait 3 m. 80.

Magasin Populaire

Comprenant le bloc donnant sur les rues N.-D. des Annes, en face du marché, et sur la rue de la Couronne, St. Roch.

F. X. LEPAGE

A le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses nombreux pratiques qu'il a fait l'acquisition du magnifique poste situé au coin des rues N.-D. des Annes et de la Couronne, qu'il se trouve relié aujourd'hui avec son ancien magasin, et qu'il a divisé en deux départements son immense fonds de marchandises.

Le Département des Messieurs

Se trouve au nouveau poste, coin des rues N.-D. des Annes et de la Couronne.

Le Département des Dames

Se trouve au poste voisin, No. 53, qui comprend le plus bel assortiment spécialement édifié aux Dames.

Le sousigné doit informer aussi ses pratiques qu'il a pris des mesures pour satisfaire pleinement tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage, tant sous le rapport du bon choix de ses marchandises de nouveautés que sous le rapport de ses prix extrêmement réduits. Au public de profiter de tous les avantages qui lui sont offerts à ce

Magasin Populaire

53, rue de la Couronne F. X. LEPAGE, Propriétaire.

Quebec, 27 juin 1879.

Pour les Excursions

LA CHASSE ET LA PECHE.

Nous recommandons spécialement aux excursionnistes nos articles de Charcuterie Française et de charcuterie anglaise.

On peut les conserver dans les plus grandes charcuteries, tels que :

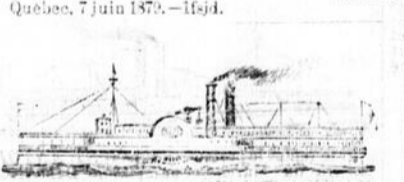
- Sauconsins de Lyon, Jambons Roulés, do d'Arles, Langues Fourrées, do de Boulogne, Têtes Fromagées, Cervelas, Pâtés d'Italie, Saucisses Fraîches, etc.

Spécialité de Beurres Frais et Salés, Œufs Frais, Fruits, Légumes, etc. Tous ces articles sont de première qualité. Prix très-moderés. E. ROUILLIAC, 90, rue St. Jean, Haute-Ville. Quebec, 14 juillet 1879.

Banque Stadacona

Une Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires de la Banque Stadacona aura lieu à son Bureau d'Affaires en la cité de Québec, MARDI, le 26 jour de JUILLET prochain, à TROIS heures P. M., afin de discuter et de décider ce qu'il est opportun de faire concernant une pétition adressée aux Directeurs par un certain nombre d'actionnaires, leur demandant de considérer l'opportunité de liquider et clore les affaires de la Banque.

Par ordre du Bureau, WM. R. DEAN, Caissier. Quebec, 7 juin 1879.—1879.



La Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

ENTRE Quebec, Montreal, Toronto et Hamilton

Marcheront régulièrement comme suit : Le "QUEBEC" les mardis, jeudis et samedis, et le "MONTREAL" les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel. Les steamers de Montréal à Hamilton faisant connection à Toronto avec les steamers pour les Chutes Niagara et Buffalo et les chemins de fer pour tous les endroits de l'Ouest, pour le présent partiront comme suit : Corsica, Spartan, Corinthian, Passport, Algerian, Magnet partiront alternativement tous les jours (Dimanche excepté) du Bassin du Canal à NEUF heures A. M., et de Lachine à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à MIDI. Bureau des Billets à la Haute-Ville où on peut se procurer des cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon. A. DESFORGES, Agent. Quebec, 9 juin 1879.

EDOUARD LAROCHELLE

RELIEUR & REGLEUR, Successeur de feu G. HIANVEUX de LAFRANCE No. 14, rue Laval, Haute-Ville, Québec.

Le sousigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il est prêt comme par le passé à exécuter toute commande en reliure que l'on voudra bien lui confier et à des prix très-moderés. Ayant fait l'acquisition de l'atelier en reliure de feu C. Hianveux dit Lafrance, il a fait faire des améliorations modernes considérables, qui lui permettent d'exécuter tous les ordres qu'il recevra avec la plus grande ponctualité. Une visite est sollicitée.

EDOUARD LAROCHELLE, No. 14, rue Laval, Haute-Ville, Quebec, 17 janvier 1879.

L'AMI DES TÊTES CHAUVES!



Carboline

Extrait Parfume du Pétrole! AMÉLIORE ET RENDU PARFAIT

Est le seul article qui établit la pousse des cheveux sur les têtes chauves et qui guérit toutes les maladies de la peau et du cuir chevelu.

LE MONDE L'ATTENDAIT DEPUIS DES SIÈCLES.

La plus grande découverte de notre époque, en ce qui concerne l'humanité, est certainement la CARBOLINE, extrait parfumé du pétrole, qui apporte une cure radicale à la chute des cheveux et le plus souvent par une maladie quelconque de la peau. C'est encore un préservateur puissant qui apporte la couleur naturelle aux cheveux devenus blancs, qui leur donne de l'élasticité et une apparence soyeuse. La chute des cheveux, l'accumulation des croûtes farineuses sur le cuir chevelu et le blanchissement des cheveux sont autant de preuves que le cuir chevelu est affecté et que les glandes qui nourrissent les cheveux sont malades. Pour arrêter ces causes, l'article dont on se sert doit avoir des propriétés médicinales en même temps que chimiques. L'article qui convient le mieux, c'est la CARBOLINE, car c'est un composé de matières naturelles. L'huile de pétrole est l'article le plus propre à obtenir une guérison prompte et efficace, une fois qu'elle est préparée pour la toilette. Les vertus de l'huile de pétrole sont manifestes principalement en Russie. Un officier du gouvernement s'était aperçu qu'un de ses domestiques qui avait la tête dénudée avait l'habitude de nettoyer ses lampes de se passer la main dans le peu de cheveux qui lui restaient; quelques mois plus tard, le même domestique avait une belle chevelure ondulée et d'un noir particulier. L'huile de pétrole a été appliquée sur la peau d'animaux ayant perdu leur poil à la suite d'une épidémie et le résultat a été merveilleux. La crinière et même la queue de bon nombre de chevaux ont repoussés après une première chute. Ces expériences ont donné le monde, mais les connaissances théoriques de l'usage que l'on devait en faire sont restées jusqu'à ce jour à l'état de mystère. Cependant grâce à la persévérance d'un chimiste distingué, la mauvaise odeur du pétrole a disparu et la CARBOLINE va maintenant se trouver sur les bureaux de toilette à côté des Eau de Cologne et des parfums Lubin. L'usage de la CARBOLINE a démontré que c'était un article indispensable pour la toilette des cheveux.

Quelques applications ont suffi pour amener la pousse des cheveux sur des têtes complètement dénudées, sans dommage pour le cuir chevelu. Les croûtes farineuses disparaissent à la première application, et le liquide pénétrant dans les chairs va guérir le cheveu dans sa racine. Il est un fait connu que les plus belles couleurs sont celles contenant de l'huile de pétrole; il en est de même pour les cheveux qui deviennent après deux ou trois applications d'une couleur magnifique. Il faut bien remarquer que cet article n'est pas une teinture mais un remède qui apporte la vie au cheveu. En somme, c'est la plus belle découverte de notre siècle; c'est une panacée merveilleuse, incomparable, qui fait la consolation des chauves et des têtes.

Nous conseillons à nos lecteurs d'en faire l'essai, convaincus que nous sommes qu'une seule application suffira pour leur prouver ses effets merveilleux. [Pittsburg Commercial, 22 octobre 1877.]

LISEZ LES TÉMOIGNAGES.

DAVISVILLE, Cal., 8 nov. 1878. CHAS. LANGLEY & Co., San Francisco. Chers messieurs, — J'ai grand plaisir à vous informer que l'usage de votre CARBOLINE a eu un résultat heureux. Depuis trois ans j'étais chauve, et j'avais perdu tout espoir de voir la pousse de mes cheveux. Il y a quatre semaines je suis parvenu à faire pousser vos cheveux dans les jours, j'ai acheté une bouteille de votre CARBOLINE pour en faire l'essai. Il n'y a guère plus d'une semaine que j'en fais usage et déjà ma tête est couverte de cheveux noirs et fins qui croissent rapidement et je suis parfaitement convaincu à l'heure qu'il est que bientôt j'aurai mes premiers cheveux. Je vous autorise à publier cette lettre si cela vous fait plaisir. Votre, etc.

CHAS. E. WHITE, Davisville, Cal. Signé et assermenté devant moi, ce huitième jour de novembre 1878. JAMES D. KING, Notaire Public.

JOSEPH E. POND, Jr., Avocat, de North Attleboro, Mass., écrit: "Depuis vingt ans ma tête était aussi nette qu'une boule de billard. Il y a huit semaines en feu un ami me conseilla de faire usage de votre CARBOLINE; j'en achetai une bouteille et l'effet a été miraculeux. On les cheveux n'avaient pas poussé depuis des années, croissent maintenant de belles touffes. Je n'espère pas une pousse de cheveux rapide, mais cependant je dois le dire en toute sincérité, ils poussent aussi rapidement que ceux que l'on coupait avec des ciseaux. Vous pouvez publier cette déclaration si vous le jugez opportun."

W. H. BRILL & Co., Pharmaciens de la Cinquième Avenue, de New-York, Pa., écrit: "Nous sommes très satisfaits des préparations chimiques pour la pousse des cheveux depuis plus de vingt ans, mais jamais nous n'avons vu de plus comparable à la CARBOLINE. Nous la recommandons avec plaisir aux amis et au public en général."

M. GUSTAVE F. HALL, de la Troupe Opératique de Mme. Oates, écrit: "Après un usage de six semaines, je déclare que votre CARBOLINE a fait repousser tous mes cheveux tombés depuis plusieurs années."

Votre CARBOLINE fait recroître mes cheveux quand toutes les autres préparations n'ont pu le faire. Je la considère comme le meilleur préservatif contre la chute des cheveux. B. F. ARTHUR, Chimiste, Holyoke, Mass.

LA CARBOLINE

Est présentée au public, sans crainte d'être démentie, comme le meilleur remède pour la pousse des cheveux. Prix — UNE PIASTRE la bouteille. Vendue par tous les droguistes.

KENNEDY & COMPANY, Pittsburg, Pa., Seuls Agents pour les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne. En vente par tous les droguistes aux États-Unis et au Canada et en gros par Northrop & Lyman, Toronto, Ont., B. A. Mitchell & Son, London, Ont., J. Winer & Co., Hamilton, Ont., Henry Skinner, Kingston, Ont., John Roberts, Ottawa, Ont., Wm. W. Greenwood, Ste. Catherine, Ont., H. Haswell & Co., Montréal, Edmond Groux & Co., Québec, Brown & Webb, Halifax, N.-E., Thos. B. Barker & Son, St. Jean, N.-B. 19 juin 1879—315

A VENDRE.

A Beaumont, comté de Bellechasse, à trois lieues et demie de Québec, une magnifique terre de 3 arpents sur 40, avec maison et grange neuve, verger de 3 arpents en superficie, une belle grève à accès facile, sucrerie de 500 érabes, vue s'étendant au loin, de plus, toute la récolte, animaux et instruments d'agriculture servant à la dite terre. Conditions libérales. Titres incontestables. S'adresser sur les lieux à M. FERDINAND TURGEON, Propriétaire, ou à J. E. C. PELLÉTIER, Notaire, à Québec, No. 28, rue St. Pierre. Québec, 21 juin 1879—1m315p

DEMANDE.

Une dame désire avoir une place comme gouvernante ou comme gardienne de maison. Elle peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser au No. 29, rue Ste. Marie, faubourg St. Jean. Québec, 20 juin 1879—1m

J. A. COUTURE,

Medecin-Veterinaire, Inspecteur de la Quarantaine des Animaux à Lévis et Professeur de Matière Médicale au Collège Vétérinaire de Montréal.

Toutes les maladies des animaux traitées à prix modérés. 49, RUE DES JARDINS, Entre la Cathédrale Anglaise et l'Hôtel St. Louis. Québec, 19 juin 1879—3m

LS. GENEST

ARTISTE Peintre-Decorateur

295, rue St. Joseph, et 45, rue St. Anselme, ST. ROCH, QUEBEC.

Tableaux, Portraits, Fresques, Décors en tous genres, Fantaisie Artistique, Enseigne, Rideau Uni et Transparent, Imitation de Bois et Marbre, etc., etc. Peinture Unie à l'Eau et à l'Huile, Tapissure, Vitrage, Dorure, etc., etc. Aussi—Réparation des Tableaux à l'Huile. Une visite est respectueusement sollicitée. Québec, 11 juin 1879—3m

J. & W. REID,

Manufacturiers de Papiers, Sacs de Papiers, Livres Blancs, etc., etc., 98 et 100, rue St. Paul, Quebec.

Papier-Feutre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis. Papier Goudronné, pour les couvertures des maisons. Papier à Envelopper, gris, brun, drab, manilla, de toute grandeur et de toute qualité. Papier à Imprimer, blanc et de couleurs, de toute grandeur et de toute qualité. Sacs de Papier, faits à la machine, pour Angerie et en marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur. Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à ordre, sous le plus court délai. Importateurs et Marchands de Papier à Ecriture, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encre, enfin de toute sorte de Papeteries. Le tout vendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID, Nos. 98 et 100, rue St. Paul, Québec, 18 mars 1879—6m

SOUSSIONS

POUR LE Chemin de Fer du Pacifique.

DES SOUSSIONS pour la construction d'un chemin de fer de centaine de milles de Chemin de Fer, à l'Ouest de la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, seront reçues par le sousigné jusqu'à MIDI. Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et s'étendra dans la direction de l'Ouest en se reliant avec la ligne principale dans le voisinage de la quatrième ligne, et ensuite dans la direction de l'Ouest entre la Prairie du Portage et le Lac Manitoba. Les soumissions devront être faites sur des blancs imprimés, qui, avec toutes autres informations, pourront être obtenues au Bureau des Ingénieurs du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa ou à Winnipeg. F. BRAUN, Secrétaire.

LISEZ LES TÉMOIGNAGES.

DAVISVILLE, Cal., 8 nov. 1878. CHAS. LANGLEY & Co., San Francisco. Chers messieurs, — J'ai grand plaisir à vous informer que l'usage de votre CARBOLINE a eu un résultat heureux. Depuis trois ans j'étais chauve, et j'avais perdu tout espoir de voir la pousse de mes cheveux. Il y a quatre semaines je suis parvenu à faire pousser vos cheveux dans les jours, j'ai acheté une bouteille de votre CARBOLINE pour en faire l'essai. Il n'y a guère plus d'une semaine que j'en fais usage et déjà ma tête est couverte de cheveux noirs et fins qui croissent rapidement et je suis parfaitement convaincu à l'heure qu'il est que bientôt j'aurai mes premiers cheveux. Je vous autorise à publier cette lettre si cela vous fait plaisir. Votre, etc.

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST. Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le 23 et après SAMEDI, le 28 JUIL, les trains laisseront le DEPOT D'HOCHÉLAGA comme suit: Train Express pour Hull à 5.30 et 5.00 P.M. Arrivant à Hull à 2.00 P.M. et 9.30 P.M. Train Express de Hull à 9.10 et 4.45 P.M. Arrivant à Hochélagà à 1.40 P.M. et 9.15 P.M. Train pour St. Jérôme à 6.15 P.M. Train de St. Jérôme à 7.00 A.M. Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard.

MAGNIFIQUES CHARS PALAIS SUR TOUS TRAINS PASSAGERS. Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes. Billets en vente à l'Office de STARNES, LEVE & ALLEN, Agents des Billets, Bâtisse des Franc-Maçons, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis. Bureaux—22, rue St. Jacques, et 153, rue Notre-Dame, Montréal. C. A. SCOTT, Surintendant Général Division de l'Ouest. C. A. STARK, Agent Général pour Montréal et Passagers. 20 juin 1879.

Avenue des Erables

Lots à bâtir à vendre. S'adresser à TESSIER & DELAGE, N. P. Québec, 27 mai 1879—4m